

# LCL Autocall II Vie 2020

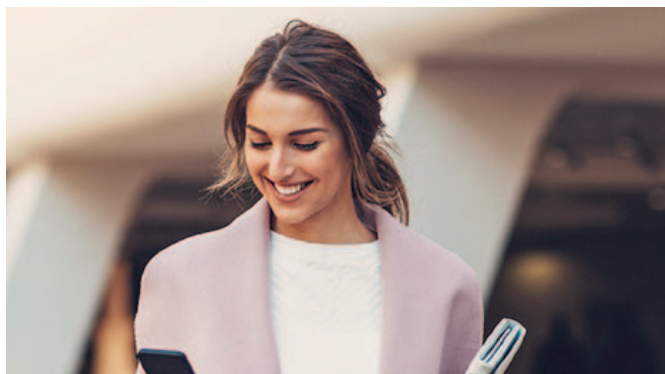
Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance (2028)

## Éligible au Compte-Titres

Période de souscription  
du 14/04/2020 au 19/06/2020 à 12h, heure métropole (sauf clôture anticipée ou retrait au gré de l'Émetteur, sans préavis)

## Éligible à l'Assurance Vie

Période de souscription  
du 14/04/2020 au 19/06/2020 à 17h, heure métropole (sauf clôture anticipée ou retrait au gré de l'Émetteur, sans préavis)



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

**Ce placement constitue une alternative à un placement financier risqué de type purement "actions"**

### LES INFOS CLÉS

- LCL Autocall II Vie 2020 ("Le Titre") est un titre de créance, émis par LCL Émissions ("l'Émetteur"), véhicule dédié de droit français. Crédit Lyonnais (LCL) ("Le Garant") offre la garantie du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre de la formule. Le Titre est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Émetteur, et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant LCL. En outre, il présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. L'investisseur est informé que l'Émetteur, l'agent de calcul (Amundi Finance), l'assureur Predica (en assurance vie), ainsi que le distributeur de Titres (LCL) et le Garant font partie du même groupe et que cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- La performance du Titre est liée partiellement au marché des actions de la zone euro au travers de l'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis ("L'Indice"). L'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes attachés aux valeurs composant l'Indice.
- La durée de vie maximale du placement est de 8 ans avec la possibilité d'un remboursement automatique anticipé, tous les deux ans à la date anniversaire, en fonction de l'évolution de l'Indice. Il est donc fortement recommandé de disposer d'un horizon de placement de 8 ans pour investir dans ce Titre. Si vous souhaitez vendre avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

Le terme "Capital" utilisé dans ce document désigne la Valeur Nominale unitaire du Titre. Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés sur la base de la Valeur Nominale du Titre, hors frais d'entrée en comptes-titres ou frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion) hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement et hors défaut, liquidation de l'Émetteur et défaut, liquidation et mise en résolution du Garant. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la période de souscription et conserver ses Titres jusqu'à l'échéance ou jusqu'au remboursement anticipé.

Communication à caractère promotionnel

# LCL Autocall II Vie 2020

**Vous avez le choix du cadre d'investissement :** Assurance vie ou Compte-titres ordinaire. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer dans le temps. Votre Conseiller est à votre disposition pour mettre en perspective les particularités fiscales de ces différentes solutions.

Avec LCL Autocall II Vie 2020, vous investissez sur une durée de 8 ans maximum dans des Titres dont la performance dépend en partie des marchés actions de la zone euro : selon l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis, la performance peut être positive ou négative.

À ce titre le placement présente un risque de perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice si l'Indice est en baisse de plus de 30% à l'échéance.

L'indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis est une référence des marchés actions de la zone euro. Il est composé d'une sélection de 50 des principales sociétés de la zone euro selon des critères de capitalisation boursière et de liquidité sur le marché, diversifiée géographiquement et sectoriellement. La performance de LCL Autocall II Vie 2020 est liée à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis. Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur le site internet [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

La performance de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale est calculée tous les deux ans. La Valeur Initiale de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique de cours de clôture de l'Indice des 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2020. Les valeurs de l'Indice à 2 ans, 4 ans, 6 ans et 8 ans correspondent aux cours de clôture de l'Indice constatés aux dates anniversaires telles qu'indiquées page 6.

## Années 2, 4 ou 6

Tous les deux ans à la date anniversaire, un remboursement automatique anticipé peut se réaliser en fonction de l'évolution de l'Indice.

- **À 2 ans ou à 4 ans ou à 6 ans**, la valeur de l'Indice est constatée. Si l'Indice, est stable ou en hausse par rapport à sa Valeur Initiale, vous recevez l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup> investi augmenté d'un gain fixe plafonné de 6,25%<sup>(1)</sup> multiplié par le nombre d'années écoulées (soit un TRAB\* compris entre 5,45%<sup>(1)</sup> et 6,05%<sup>(1)</sup>).

CAPITAL<sup>(1)</sup> INVESTI



6,25%<sup>(1)</sup> multiplié par le nombre d'années écoulées

**Dès que la condition de réalisation est remplie, le placement s'arrête automatiquement par anticipation.**

Si l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale, le placement se poursuit pour deux années supplémentaires.

## Sinon à 8 ans

Dans le cas où le placement n'a pas été remboursé par anticipation, la valeur de l'indice est constatée et 3 situations sont possibles :

- 1 Si l'Indice est en baisse de plus de 30% par rapport à sa Valeur Initiale, vous subissez **une perte en capital** équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice.

Capital<sup>(1)</sup> investi diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice

- 2 Si l'Indice est en baisse d'au maximum 30% par rapport à sa Valeur Initiale, vous recevez l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup> investi.

CAPITAL<sup>(1)</sup> INVESTI (TRAB\* de 0%<sup>(1)</sup>)

- 3 Si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa Valeur Initiale, vous recevez l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup> investi augmenté d'un gain fixe plafonné de 6,25%<sup>(1)</sup> multiplié par le nombre d'années écoulées (soit 50%<sup>(1)</sup> et un TRAB\* de 5,20%<sup>(1)</sup>).

CAPITAL<sup>(1)</sup> INVESTI



6,25%<sup>(1)</sup> multiplié par le nombre d'années écoulées

**Effet "plafonnement" : les gains potentiels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé. Vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice. A titre d'exemple, à 2 ans : si l'Indice est en hausse de 30% par rapport à sa Valeur Initiale votre gain sera plafonné à 12,50%<sup>(1)</sup> (soit un TRAB\* de 6,05%<sup>(1)</sup>). À 6 ans : si l'Indice est en hausse de 60% par rapport à sa Valeur Initiale, votre gain sera plafonné à 37,50%<sup>(1)</sup> (soit un TRAB\* de 5,45%<sup>(1)</sup>).**

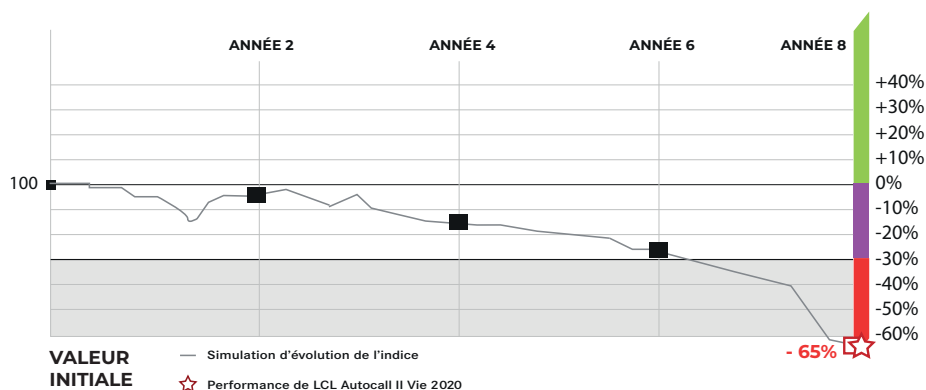
\* **Taux de Rendement Annuel Brut (TRAB) :** calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 25 juin 2020 à la date d'échéance concernée. Retrouvez le détail des TRAB en page 6 du document.

(1) Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés sur la base de la Valeur Nominale du Titre, hors frais d'investissement en comptes-titres ou frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisations au titre de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement et hors défaut, liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation et mise en résolution du Garant. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la période de souscription et conserver ses Titres jusqu'à l'échéance ou jusqu'au remboursement anticipé.

# Graphiques illustrant les différents exemples à l'échéance des 8 ans

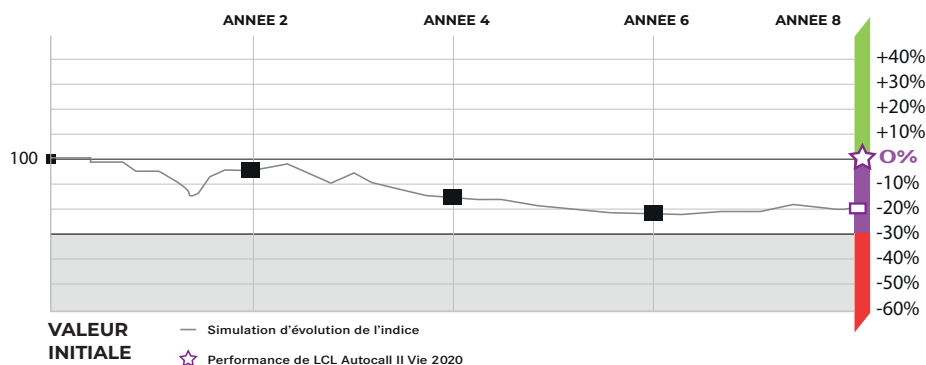
Les données chiffrées utilisées ci-dessous sont fictives et destinées uniquement à illustrer le mécanisme de remboursement du produit à l'échéance des 8 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garants des rendements à venir. Les simulations sont hors frais d'investissement en compte-titres ou hors frais du contrat d'assurance-vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou mise en résolution de LCL, le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples (risque de perte de l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup>).

**Exemple défavorable :** A l'échéance des 8 ans, l'Indice est en baisse de plus de 30% par rapport à sa Valeur Initiale.



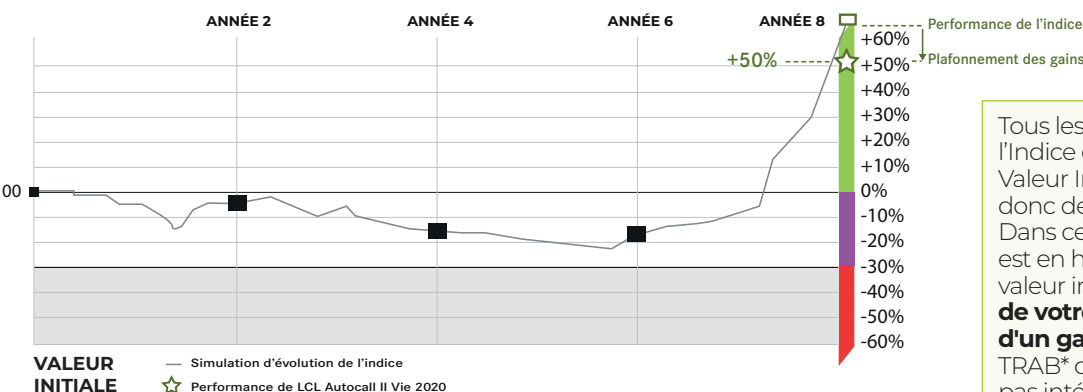
Tous les 2 ans à la date anniversaire, l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. La durée de la formule est donc de 8 ans.  
**Perte en capital :** A l'échéance, l'Indice a baissé de plus de 30%, **vous subissez une perte en capital équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice** (dans notre exemple 65%<sup>(1)</sup>, soit un TRAB\* de -12,31%<sup>(1)</sup>).

**Exemple médian :** A l'échéance des 8 ans, l'Indice est en baisse d'au maximum 30% par rapport à sa Valeur Initiale.



Tous les 2 ans à la date anniversaire, l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. La durée de la formule est donc de 8 ans.  
 Dans cet exemple à l'échéance la baisse de l'Indice est comprise entre 0% (exclu) et 30% (inclus), **vous recevez l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup> investi** soit un TRAB\* de 0%<sup>(1)</sup>.

**Exemple favorable :** A l'échéance des 8 ans, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa Valeur Initiale.



Tous les 2 ans à la date anniversaire, l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. La durée de la formule est donc de 8 ans.  
 Dans cet exemple, à l'échéance, l'Indice est en hausse de 65% par rapport à sa valeur initiale, **vous recevez l'intégralité de votre Capital<sup>(1)</sup> investi augmenté d'un gain fixe plafonné** de 50%<sup>(1)</sup>, soit un TRAB\* de 5,20%<sup>(1)</sup>. Vous ne profitez donc pas intégralement de la hausse de l'Indice.

\* **Taux de Rendement Annuel Brut (TRAB) :** calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 25 juin 2020 à la date d'échéance concernée. Retrouvez le détail des TRAB en page 6 du document.

(1) Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés sur la base de la Valeur Nominale du Titre, hors frais d'investissement en comptes-titres ou frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement et hors défaut, liquidation de l'Emetteur et défaut, liquidation et mise en résolution du Garant. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la période de souscription et conserver ses Titres jusqu'à l'échéance ou jusqu'au remboursement anticipé.

# LCL Autocall II Vie 2020

Avant tout investissement dans LCL Autocall II Vie 2020 et afin de pleinement comprendre les risques et les avantages du produit, il est recommandé de lire :

- le prospectus de base en date du 26 juin 2019 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°19-300, le premier supplément en date du 11 septembre 2019 visé par l'AMF sous le n°19-433 et le deuxième supplément en date du 6 avril 2020 visé par l'AMF sous le n°20-127 (ensemble le "Prospectus de Base") disponibles sur [https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance\\_fr/dl/doc/prospectus/FR0013483567/FRA/FRA](https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/dl/doc/prospectus/FR0013483567/FRA/FRA) et les Conditions Définitives en date du 7 avril 2020 disponibles sur [https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance\\_fr/dl/doc/final-terms/FR0013483567/FRA/FRA](https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/dl/doc/final-terms/FR0013483567/FRA/FRA). L'approbation du Prospectus de Base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

- le document d'informations clés en date du 7 avril 2020, disponible sans frais sur [https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance\\_fr/dl/doc/kiid/FR0013483567/FRA/FRA](https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/dl/doc/kiid/FR0013483567/FRA/FRA).

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit supplément. En cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance : ces conflits d'intérêt potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

LCL Autocall II Vie 2020 peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce Titre et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base du produit financier décrit dans ce document.

## FACTEURS DE RISQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives du Titre (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :

**Risque de marché :** en cas de vente avant l'échéance, le prix sera en fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée et du montant de souscription et pourra par conséquent entraîner une perte ou un gain en capital. Par ailleurs, il existe un **risque de perte en capital** non mesurable a priori en cas de revente de vos Titres avant l'échéance ou en cas de baisse de l'Indice de plus de 30 % à l'échéance des 8 ans.

**Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le Titre totalement illiquide (absence d'acheteurs).

**Risque de crédit :** l'investissement est exposé au risque de solvabilité de LCL et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur ou en cas de défaut, de liquidation, ou de mise en résolution de LCL, l'investisseur s'expose au risque de non remboursement du Capital<sup>(1)</sup> et/ou de la formule.

**Risque de mise en résolution :** si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de LCL, l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital<sup>(1)</sup> et de la formule (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).

**Événements exceptionnels affectant l'Indice Euro Stoxx 50® :** afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice de la formule, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement par anticipation du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

L'investisseur est informé que l'Émetteur, l'agent de calcul (Amundi Finance), l'assureur Predica (en assurance vie), ainsi que le distributeur de Titres (LCL) et le Garant font partie du même groupe et que cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

## POINTS D'ATTENTION

- **Risque de perte en capital :** vous êtes exposés à un risque de perte en capital non mesurable a priori :
  - À l'échéance : le Capital<sup>(1)</sup> n'est pas garanti. En effet, si le placement n'a pas été remboursé par anticipation et si la baisse de l'Indice est supérieure à 30% par rapport à sa Valeur Initiale à 8 ans, vous subissez une perte en capital équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice.
  - En cours de vie du placement : en cas de revente de vos Titres avant l'échéance, le prix sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée et du montant de souscription et pourra entraîner une perte ou un gain en capital.
  - En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur, LCL Emissions, ou en cas de défaut, liquidation ou mise en résolution du garant LCL, il existerait un risque de perte en capital même en cas de hausse de l'Indice.
- **Durée d'investissement recommandée :** vous ne connaissez pas a priori l'échéance de votre investissement qui peut être de 2 ans, 4 ans, 6 ans ou 8 ans selon l'évolution de l'Indice. Pour bénéficier de la formule, vous devez conserver vos Titres jusqu'à l'échéance ou jusqu'au remboursement automatique anticipé.
- Vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
- L'Indice étant calculé hors dividendes, vous ne bénéficiez pas des dividendes attachés aux valeurs le composant. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

(1) Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés sur la base de la Valeur Nominale du Titre, hors frais d'investissement en comptes-titres ou frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisations au titre de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement et hors défaut, liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation et mise en résolution du Garant. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la période de souscription et conserver ses Titres jusqu'à l'échéance ou jusqu'au remboursement anticipé.



## Quelles sont les spécificités de LCL Autocall II Vie 2020 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

LCL Autocall II Vie 2020 peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multisupports et ne comportent pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion.

La valeur de LCL Autocall II Vie 2020 prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale de LCL Autocall II Vie 2020.

LCL Autocall II Vie 2020 proposé comme unité de compte est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et au risque de défaut, liquidation et mise en résolution du Garant LCL.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.

Si vous choisissez LCL Autocall II Vie 2020, la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 25 juin 2020, date de lancement de la formule. A cette date, le capital acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support LCL Autocall II Vie 2020 sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal de LCL Autocall II Vie 2020, soit 100 € l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription. A partir du 29 juin 2020, LCL Autocall II Vie 2020 sera cotée à la Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois d'avril, début de la période de souscription

(soit plus de trois mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix fixe de souscription sur lequel votre arbitrage a été réalisé.

Si LCL Emissions décide d'écourter la période de souscription initialement prévue, votre demande d'investissement pourra ne pas être prise en compte.

En cas d'annulation par LCL Emissions de l'émission LCL Autocall II Vie 2020, ou d'annulation par l'assureur de la possibilité de souscrire LCL Autocall II Vie 2020 comme unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le capital investi sur le support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support EURO de votre contrat.

### Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation :

En cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance ; ces conflits d'intérêts potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de LCL Autocall II Vie 2020 retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de LCL Autocall II Vie 2020 conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à LCL Autocall II Vie 2020.

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1%, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

Scénario	Valorisation nette Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Le 27/06/2022, si 'l'Indice' a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	6,05%	4,99%
Le 25/06/2024, si 'l'Indice' a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	5,74%	4,68%
Le 25/06/2026, si 'l'Indice' a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	5,45%	4,40%
Le 23/06/2028, si 'l'indice' a baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial (exemple : baisse de 65%)	-12,31%	-13,18%
Le 23/06/2028, si 'l'Indice' a subi une baisse d'au maximum 30% par rapport à son niveau initial	0,00%	-1,00%
Le 23/06/2028, si 'l'Indice' a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	5,20%	4,15%

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales ou de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

LCL Autocall II Vie 2020 en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

# LCL Autocall II Vie 2020

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Nature Juridique :** Obligation de droit français (présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance).
- **Emetteur :** LCL Emissions - véhicule d'émission dédié de droit français.
- **Garant du remboursement de la formule :** Crédit Lyonnais S.A. ("LCL").
- **Indice de référence :** Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis).
- **Eligibilité :** Compte-titres et Assurance vie.
- **Agent de calcul :** Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- **Horizon de placement recommandé :** 8 ans sauf remboursement automatique anticipé.
- **Date d'échéance : le 23 juin 2028 (en absence de remboursement anticipé automatique).**
- **Devise :** Euro.
- **Prix d'émission :** 100 euros à la date d'émission le 2 mars 2020. Le prix de souscription du Titre sera de 100 euros jusqu'à la date de lancement de la formule le 25 juin 2020.
- **Valeur Nominale :** 100 euros.
- **Cotation :** Bourse de Paris (Euronext Paris - [www.euronext.com](http://www.euronext.com)).
- **Niveau de garantie à l'échéance :** Titre non garanti en capital.
- **Marché secondaire :** Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché jusqu'au 5<sup>ème</sup> jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre.

Valeur de l'indice	Moyenne arithmétique des cours de clôture des			
	Initiale	29, 30 juin et 1er juillet 2020		
Durée de la formule	Cours de clôture de l'indice du	Date de remboursement potentiel	Gain fixe plafonné à 6,25% par année écoulée	TRAB* correspondant au plafond du gain
2 ans	09/06/2022	27/06/2022	12,50%	6,05%
4 ans	07/06/2024	25/06/2024	25,00%	5,74%
6 ans	09/06/2026	25/06/2026	37,50%	5,45%
8 ans	07/06/2028	23/06/2028	50,00%	5,20%

### ● Valeurs de référence :

\*TRAB : Taux de Rendement Annuel Brut : calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 25 juin 2020 à la date d'échéance.

## DATES DE COMMERCIALISATION

(sauf clôture anticipée ou retrait au gré de l'Émetteur, sans préavis)

- **En compte-titres :** du 14/04/2020 au 19/06/2020 à 12h, heure métropole.
- **En assurance vie :** du 14/04/2020 au 19/06/2020 à 17h, heure métropole.

Pour les contrats LCL Multisélection Vie et LCL Multisélection Capital, les souscriptions seront directement investies sur LCL Autocall II Vie 2020. S'agissant du contrat Predica, la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 25 juin 2020, date de lancement de la formule. A cette date, le capital acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support LCL Autocall II Vie 2020 sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal de LCL Autocall II Vie 2020, soit 100 € l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription.

Au-delà des dates de souscription indiquées ci-dessus, le produit ne sera plus disponible à l'achat.

L'Émetteur se réserve le droit de retirer à tout moment l'offre des Titres avant le 19 juin 2020. Dans ce cas, l'ordre de souscription sera automatiquement annulé et le montant de souscription sera restitué à l'investisseur.

Si l'Émetteur exerce ce droit, un communiqué sera publié sur le site internet [www.lcl-emissions.fr](http://www.lcl-emissions.fr).

## FRAIS

Comptes-titres	Assurance Vie
<b>Frais d'investissement :</b> 1,5% pour les souscriptions centralisées jusqu'au 19/06/2020, à 12h, heure métropole.	<b>Frais d'investissement :</b> néant
<b>Frais de sortie "à l'échéance" :</b> néant	
<b>Frais de tenue de compte :</b> 22,70 € par an et par compte-titres (tarif en vigueur en avril 2020 susceptible d'évolution).	<b>Frais du contrat d'assurance vie :</b> application des frais prévus au contrat d'assurance.
<b>Commissions incluses dans l'investissement :</b> Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique "Que va me coûter cet investissement?" du Document d'informations clés de LCL Autocall II Vie 2020 disponible sur le site <a href="http://www.lcl-emissions.fr">www.lcl-emissions.fr</a> . Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (LCL, Predica, La Mondiale, Calie et le groupe Amundi). Ces commissions représentent un montant annuel maximum équivalent à 1,50% des titres effectivement placés.	

Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, LCL fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et à minima une fois par an sur la durée de vie du produit.

**Code ISIN : FR0013483567**

## SOUSCRIPTION MINIMALE INITIALE

- **En compte-titres :** 1 coupure. Valeur nominale : 100€.
- **En assurance vie :** Montants minimum de versement ou d'arbitrage applicables aux contrats d'assurance vie. Contrats d'assurance vie et de capitalisation éligibles : Acuity, Acuity 2, LCL Acuity Evolution, LCL Vie, LCL Vie série 1, LCL Vie série 2, LCL Vie série 3, Lionvie Multicapital, Federlux Privilège, Federlux Privilège 2, Federlux Privilège 2+, Federlux Capital, Federlux Capital 2, Federlux Capital 2+, Federlux Life, Calie Life Excellence 2 (uniquement contrats FRNR), LCL Multisélection Vie et Capital (uniquement contrats FRNR), LCL Worldwide Life Insurance (uniquement contrats FRNR).



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

## Contactez votre conseiller.

La commercialisation de ce Titre a une durée limitée.  
La documentation juridique est disponible auprès de votre Conseiller.

**AVERTISSEMENT :** Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations de ce document sont partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Cette brochure réalisée par LCL, a été communiquée à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Les contrats d'assurance vie Acuity, Acuity 2, LCL Acuity Evolution, LCL Vie, LCL Vie Série 1, LCL Vie Série 2, LCL Vie Série 3 et Lionvie Multicapital sont assurés par Predica, entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935€, siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCE Paris. À compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, le siège social de Predica est transféré au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. Les contrats d'assurance vie LCL Multisélection Vie et Capital sont assurés par AG2R La Mondiale Partenaire, Entreprise régie par le Code des assurances Membre d'AG2R LA MONDIALE S.A. au capital de 73 413 150€ RCE Paris B 313 689 713 104-110, Bd Haussmann 75379 PARIS Cedex 08. Les documentations juridiques sont disponibles auprès des Conseillers LCL Banque Privée. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. Les contrats Federlux Privilège, Federlux Privilège 2, Federlux Privilège 2+, Federlux Capital, Federlux Capital 2, Federlux Capital 2+, Federlux Life, Calie Life Excellence 2 (uniquement contrats FRNR), LCL Worldwide Life Insurance (uniquement contrats FRNR), sont assurés par Cali Europe, société anonyme d'assurance vie R.C.S. Luxembourg B 75007 - Siège social : 31-33 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, tél. : (+352) 26 26 70 30 - fax : (+352) 26 26 70 69. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. L'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis est disponible sur [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com). L'indice Euro Stoxx 50® est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse. ("STOXX"), Deutsche Börse Group ou ses concédants, et est utilisé sous licence. STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les instruments financiers basés sur l'indice et STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (en cas de négligence ou autre) quant à toute erreur, omission ou interruption générale ou spécifique affectant l'indice concerné ou ses données. Emetteur : LCL Emissions - société anonyme de droit français à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 234 940 - siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. Garant du remboursement de la formule : Crédit Lyonnais (LCL) - SA au capital de 2 037 713 591 € Inscrit sous le numéro d'intermédiation d'assurance ORIAS : 07 001 878 - Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 - ROE Lyon. Pour tout courrier : LCL, 20 Avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex. Achievé de rédiger le 07/04/2020.